



COMPTE RENDU Conseil Municipal CHADRAC

29 septembre 2023

Présents : Mme Corinne BRINGER, M Jean-Paul NICOLAS, Mme Suzanne COZE, M Serge DEFIX, Mme Hélène DE ALMEIDA, M Frédéric MENINI, Mme Nicole LEVET, M Franck ALLEGRE, M Frédéric EYRAUD, Mme Marie VERNAUDON, M Loïc JOUSSOUYS, Mme Mathilde MOUCHON et M Alain GIBERT.

Pouvoirs : M Dominique ROCHER à M Frédéric MENINI, M David FARGETTE à Mme Corinne BRINGER, Mme Céline BERNARD à M Franck ALLEGRE, M Christophe CELLIER à Mme Suzanne COZE, M Nicolas TERRASSE à Mme Nicole LEVET, Mme Magalie ALLIBERT à M Alain GIBERT

Absents/Excusés : Mme Martine JOUVE, Mme Nelly LEVEQUE, Mme Nathalie ANGLADE et Mme Jennifer MAHIEU VAILLE

Secrétaires de séance : Mme Hélène De ALMEIDA et M Frédéric EYRAUD

Rappel de l'ordre du jour :

- Décisions prises par Mme le Maire en application de l'article L.2122-22 4° du CGCT
 - Décision budgétaire N°1 prise par Mme le Maire en application de l'article L.5217-10-6 du CGCT
- 1- Adoption du PV du conseil municipal du 9 juin 2023
 - 2- Clôture des budgets annexes atelier-relais et cantine
 - 3- Expérimentation du Compte Financier Unique
 - 4- Approbation des modalités de détermination du coût moyen d'un élève scolarisé sur l'année 2022-2023 à l'école primaire de Chadrac pour la facturation des élèves en classe ULIS
 - 5- Mise en place des TAP pour l'année scolaire 2023/2024 avec la Maison Pour Tous de Chadrac
 - 6- Adoption d'une convention de prestation de services entre la Commune et l'association Groupe Objectif
 - 7- Adoption d'une convention avec la Société Protectrice des Animaux de Haute-Loire
 - 8- Affectation d'une subvention complémentaire 2023 à l'association VMAC
 - 9- Adhésion à la plateforme de vente en ligne Acheteza et adoption d'une convention pour compte de tiers avec la Communauté d'Agglomération du Puy en Velay
 - 10- Présentation du rapport d'activité 2022 de la CAPEV
 - 11- Questions diverses

Décisions prises par Mme le Maire en application de l'article L.2122-22 4° du CGCT

1 - Mme le Maire informe les conseillers municipaux qu'elle a lancé une consultation sur la plate-forme : <https://marchespublics.cdg43.fr> pour les travaux de voirie sur la route de Figeon le 25 mai 2023.

Le retour des offres a eu lieu le 19 juin 2023 à 12 h 00. 5 entreprises ont été consultées :

- EUROVIA – DALA : ZI les Baraques 43 370 CUSSAC SUR LOIRE.
- SAS CHEVALIER : La grande Ile – 43 100 BRIOUDE.
- SARL BROC Travaux Publics : 10 ZA de Lachamp – 43 260 SAINT PIERRE EYNAC.
- COLAS Rhône Alpes : le collet 43 000 POLIGNAC.
- SAS EL AKKIOUI : 59 impasse du Petit Bois ZA les Hauts de Taulhac – 43 000 Le Puy en Velay.

Quatre offres ont été proposées par les entreprises EUROVIA – DALA, SAS CHEVALIER, SARL BROC Travaux Publics et COLAS Rhône Alpes. La mieux disante est l'offre de l'entreprise EUROVIA DALA pour un montant de 43 653.01 € HT avec option.

Décision budgétaire du maire prise en application de l'article L.5217-10-6 du Code général des collectivités territoriales

Objet : M57 fongibilité des crédits : décision budgétaire modificative N°1 portant virement de crédits

Virements suivants effectués :

Section	Dépenses	Chapitres	Articles	Objet
Investissement	-17 000.00 €	21	2151 opération 12	Aménagement avenue Pierre et Marie CURIE
Investissement	+17 000.00 €	21	21531 opération 64	Réserve d'eau au stade
Investissement	-1 000.00 €	21	2188 opération 67	Kiosque
Investissement	+1 000.00 €	21	21828	Achat balayeuse

Les points 5 et 8 de l'ordre du jour ont été retirés faute de quorum au moment du vote de ces 2 délibérations (déport des conseillers municipaux membres des associations Maison Pour Tous et Vivre Mieux à Chadrac)

1- Validation du PV du Conseil Municipal du 9 juin 2023

Rapporteur : Mme le Maire

Le Conseil Municipal de CHADRAC s'est réuni en Mairie pour une séance ordinaire du Conseil Municipal sur convocation de Mme le Maire du 30 mai 2023 envoyée au domicile des conseillers municipaux.

Sur 23 membres en exercice :

15 Présents : Mme Corinne BRINGER, M Jean-Paul NICOLAS, M Serge DEFIX, Mme Hélène DE ALMEIDA, M Frédéric MENINI, Mme Nicole LEVET, M Dominique ROCHER, M Franck ALLEGRE, M Loïc JOUSSOUYS, M David FARGETTE, M Christophe CELLIER, M Nicolas TERRASSE, Mme Mathilde MOUCHON, M Alain GIBERT et Mme Magalie ALLIBERT.

5 Pouvoirs : Mme Suzanne COZE à Mme Nicole LEVET, M Frédéric EYRAUD à M Jean-Paul NICOLAS, Mme Martine JOUVE à Mme Hélène DE ALMEIDA, Mme Céline BERNARD à M David FARGETTE, Mme Marie VERNAUDON à Mme Corinne BRINGER.

3 Absents/Excusés : Mme Nelly LEVEQUE, Mme Nathalie ANGLADE et Mme Jennifer MAHIEU VAILLE

Mme Nicole LEVET et M Frédéric MENINI ont assuré le rôle de secrétaires de séance.

Le quorum étant atteint, le Conseil a pu valablement délibérer.

Rappel de l'ordre du jour :

1- Election des délégués municipaux et de leurs suppléants pour les élections sénatoriales 2023 : vote à l'unanimité
Décisions prises par Mme le Maire en application de l'article L.2122-22 4° du CGCT

- 2- Adoption du PV du conseil municipal du 12 avril 2023 : vote à l'unanimité
- 3- Vote des tarifs municipaux en vigueur au 1^{er} août 2023 : vote à l'unanimité
- 4- Adoption des tarifs 2024 de la taxe locale sur la publicité extérieure : vote à l'unanimité
- 5- Constitution d'une régie de recettes pour le restaurant municipal de Chadrac : vote à l'unanimité
- 6- Tirage au sort des jurés d'assise de la Haute-Loire pour l'année 2024 : vote à l'unanimité
- 7- Attribution des marchés de travaux de l'opération de démolition et reconstruction des vestiaires de football à Chadrac : vote à l'unanimité
- 8- Création d'un emploi permanent pour un poste de titulaire filière technique catégorie C de 31.5 heures hebdomadaires : vote à l'unanimité
- 9- Création d'un emploi d'agent contractuel de droit public d'agent technique de 21 heures hebdomadaires : vote à l'unanimité
- 10- Création d'emplois non permanents pour accroissement saisonnier d'activité : vote à l'unanimité
- 11- Engagement d'une procédure de modification N°4 du Plan Local d'Urbanisme : vote à l'unanimité

- 12- Autorisation pour l'engagement de l'acquisition foncière de la parcelle cadastrée section AA N°28 : vote à l'unanimité
- 13- Demande de subvention au conseil régional AURA pour le projet de démolition et reconstruction des vestiaires de football : vote à l'unanimité
- 14- Demande de subvention à l'Agence Nationale du Sport pour le projet de démolition et reconstruction des vestiaires de football : vote à l'unanimité
- 15- Autorisation de travaux au SDE 43 pour extension de réseau basse tension route de Figeon : vote à l'unanimité
- 16- Questions diverses

La délibération est adoptée à l'unanimité des présents

2 – Délibération N° 2023-04-02 : Clôture des budgets annexes Atelier-relais et cantine

Rapporteur : M Serge DEFIX

Monsieur Serge DEFIX explique aux membres du conseil municipal que deux budgets annexes avaient été créés par la commune l'un pour l'opération atelier-relais le 3/11/1997 numéro SIRET 214 300 469 00076 et l'autre pour la cantine le 25/12/2000 numéro SIRET 214 300 469 00100. Il souligne que ces budgets ne sont plus actifs et qu'il convient de les clôturer.

La délibération a été adoptée à l'unanimité

3- Délibération N° 2023-04-03 : Expérimentation du Compte Financier Unique (CFU)

Rapporteur : M Serge DEFIX

Monsieur Serge DEFIX explique aux conseillers municipaux que l'article 242 de la loi de finances pour 2019 a ouvert l'expérimentation du compte financier unique (CFU) pour les collectivités territoriales et leurs groupements.

Le CFU a vocation à devenir, à partir de l'exercice 2024, la nouvelle présentation des comptes locaux pour les élus et les citoyens, si le législateur en décide ainsi.

Le CFU sera un document comptable conjoint et se substituera au compte administratif et au compte de gestion, et constituera un document de synthèse, reprenant les informations essentielles figurant actuellement soit dans le compte administratif, soit dans le compte de gestion.

Sa mise en place vise plusieurs objectifs :

- Favoriser la transparence et la lisibilité de l'information financière
- Améliorer la qualité des comptes
- Simplifier les processus administratifs entre l'ordonnateur et le comptable public, sans remettre en cause leurs prérogatives respectives.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

4 – Délibération N° 2023-04-04- Approbation des modalités de détermination du coût moyen d'un élève scolarisé sur l'année 2022-2023 à l'école primaire de Chadrac pour la facturation des élèves en classe ULIS

Rapporteur : Mme le Maire

Madame le Maire explique aux membres du conseil municipal que l'école élémentaire de Chadrac dispose d'une classe ULIS (Unité Localisée pour l'Inclusion Scolaire) qui scolarise chaque année des élèves dont la commune de résidence n'est pas celle de Chadrac. Les effectifs de cette classe évoluent d'une année sur l'autre et se situent à environ 10/12 enfants.

L'article L 212-8 du code de l'éducation précise que « lorsque les écoles maternelles, les classes enfantines ou les écoles élémentaires publiques d'une commune reçoivent des élèves dont la famille est domiciliée dans une autre commune, la répartition des dépenses de fonctionnement se fait par accord entre la commune d'accueil et la commune de résidence.

Pour le calcul de la contribution de la commune de résidence, il est tenu compte des ressources de cette commune, du nombre d'élèves de cette commune scolarisés dans la commune d'accueil et du coût moyen par élève calculé sur la base des dépenses de l'ensemble des écoles publiques de la commune d'accueil. Les dépenses à prendre en compte à ce titre

sont les charges de fonctionnement, à l'exclusion de celles relatives aux activités périscolaires. » Pour l'année scolaire 2022/2023 le coût unitaire d'un élève scolarisé en élémentaire s'élève à 1 092.96 €.

La délibération a été adoptée à l'unanimité.

5 – Délibération N° 2023-04-05- Adoption d'une convention de prestation de services entre la Commune et l'association Groupe Objectif

Rapporteur : Mme le Maire

Madame le Maire explique que la Communauté d'Agglomération du Puy en Velay qui est dotée de la compétence petite enfance a par délégation de service public décidé de confier la gestion et l'exploitation de la structure d'accueil de la petite enfance de Chadrac à l'association Groupe Objectif pour une durée de 5 ans à compter du 1^{er} juillet 2023.

La structure d'accueil est installée dans des locaux municipaux de la commune de Chadrac qui ont été mis à disposition de la communauté d'agglomération lors du transfert de la compétence.

L'association gestionnaire a demandé à la commune de bénéficier de certains services municipaux dans le cadre d'une prestation de services dans le domaine de la restauration municipale, l'entretien et le nettoyage des locaux et la maintenance technique.

Les modalités d'exercice et financières de ces prestations de services sont retracées dans une convention signée entre la commune et l'association.

La délibération a été adoptée à l'unanimité.

6- Délibération N° 2023-04-06- Adoption d'une convention avec la Société Protectrice des Animaux de Haute-Loire

Rapporteur : Mme le Maire

Madame le Maire explique aux conseillers municipaux que de plus en plus de communes sont confrontées aux problèmes des chats errants de façon permanente générant des nuisances diverses, essentiellement pendant les périodes de rut.

Lors d'une rencontre avec la SPA 43, il a été envisagé de signer une convention entre la commune et l'association pour la stérilisation des chats libres qui permet de réguler les effectifs, de réduire les nuisances sur le territoire et d'éviter le développement des contaminations.

La SPA se charge du piégeage des chats avec l'appui de bénévoles et de la conduite de l'animal chez un vétérinaire conventionné pour pratiquer l'acte de stérilisation. La commune prendra en charge les frais du cabinet vétérinaire dans la limite d'un budget annuel qu'elle fixera pour chaque année civile.

Les modalités d'intervention sont retracées dans la convention signée entre la commune et l'association.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

7- Délibération N°2023-04-07 : Adhésion à la plateforme de vente en ligne Acheteza et adoption d'une convention pour compte de tiers avec la Communauté d'Agglomération du Puy en Velay

Rapporteur : Mme le Maire

Madame le Maire explique aux conseillers municipaux que la commune dispose d'un service de restauration municipale qui prépare et livre quotidiennement des repas à plusieurs usagers de la commune et hors commune (écoles, personnes âgées, associations, partenaires). La réservation des repas se fait soit par l'achat en mairie de tickets dans le cadre d'une régie municipale de recettes et d'avance soit par l'envoi à chaque bénéficiaire d'une facture.

Pour répondre à la demande des usagers et se conformer à la réglementation en vigueur la municipalité a décidé à partir du 1^{er} janvier 2024 de proposer à certains usagers (écoles notamment) un service numérisé pour l'achat des tickets de restauration municipale à partir du site internet de la commune. La possibilité d'une facturation sera maintenue pour certains usagers et plus particulièrement ceux bénéficiant du portage de repas et certains partenaires.

La Communauté d'Agglomération du Puy en Velay a mis en place une plateforme de vente en ligne de services et de prestations multi-sectorielles et accessible via un site internet unique et un compte usager à laquelle la commune de Chadrac souhaite adhérer pour bénéficier du service pour son restaurant municipal.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

8- Délibération N°2023-04-08 : Présentation du rapport d'activité 2022 de la Communauté d'Agglomération du Puy En Velay

Rapporteur : M Jean Paul NICOLAS

Monsieur Jean Paul NICOAS rappelle aux conseillers municipaux que la commune fait partie de la Communauté d'Agglomération du Puy -en-Velay qui compte 72 communes pour 82 871 habitants répartis sur 1 324 km².

En vertu de l'article L1524-5 du CGCT chaque année le rapport d'activité doit être présenté au conseil municipal des collectivités membres. Ce rapport retrace sur l'année écoulée, 2022 en l'espèce, les activités de la communauté d'agglomération, les comptes et les principaux faits marquants de l'année écoulées.

Le rapport s'articule comme suit :

- 1- Présentation de la Communauté d'Agglomération
- 2- Les ressources de la Communauté
- 3- Le bilan de l'action de la Communauté

Questions et informations diverses

- 1- Melle Mathilde MOUCHON communique sur le programme élaboré par la MPT sur les droits des femmes et l'égalité femmes-hommes
- 2- M Jean-Paul NICOLAS fait le point sur les travaux réalisés cet été par la commune (route de Figeon, kiosque, arrosage du stade, cuve de stockage d'eau et ouverture du chantier des vestiaires)
- 3- M Alain GIBERT signale que l'aire de jeux pour enfants sur le forum est malheureusement aussi fréquentée par les chiens et les chats pour leurs besoins
- 4- Mme Marie VERNAUDON signale qu'il manque un poteau d'éclairage vers la route de l'observatoire et qu'il y a lieu également d'installer un abris poubelles.
- 5- Mme le Maire communique sur les prochaines animations : marché des vieilles voitures, marché de Noël (1^{er} WE de décembre) et téléthon (2^{ème} WE de décembre) à Polignac cette année

La séance est levée à 19 h 56

Chadrac le 29 septembre 2023

Mme le Maire

Corinne BRINGER



Secrétaires de séance

Hélène De ALMEIDA

Frédéric EYRAUD

